

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018**RÉUNION PUBLIQUE DU 31 MAI 2018**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme Catherine DELCOURT, Gouverneur f.f. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 31 mai 2018 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Je vous remercie d'excuser M. LEMMENS et M. CLOSE-LECOQ

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame BUDINGER est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Madame MATHELOT-COLLETTE, Monsieur ZACHARIAS et Monsieur STEIN sont excusés et Madame MAUS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRÉSIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité ; une note relative à la déclaration 2017 de mandats et de rémunération à la Région wallonne qui doit être rentrée pour le 30 juin au plus tard ; une invitation à la présentation du Schéma Provincial de Développement Territorial qui aura lieu au Palais des Congrès, le 19 juin 2018 à 19 heures.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRÉSIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2018.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2018).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI. Communication du Collège provincial**Document 17-18/267 : Communication du Collège provincial relative au bilan de fin de législature 2012-2018.**

M. LE PRÉSIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour.

Comme déjà annoncé ce mercredi par email, compte tenu des événements tragiques de ce 29 mai qui endeuillent notre Province, le Collège provincial a souhaité reporter la présentation du bilan de législature à la prochaine séance de notre Assemblée, soit le 14 juin.

En ces circonstances, le Collège provincial ainsi que Madame le Gouverneur faisant fonction ont par ailleurs émis le souhait, auquel j'ai évidemment accédé, de s'adresser à notre Assemblée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Au terme de ces interventions, une minute de silence sera respectée en hommage aux victimes de cet attentat.

Je cède la parole à Monsieur le Député provincial – Président, Paul-Emile MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Madame la Directrice Générale provinciale, Chers Collègues,

Ce mardi 29 mai, la terreur a à nouveau frappé notre Province. Le Cœur de Liège. La Cité dans ce qu'elle a de plus ardent, de plus engagé et de plus valeureux.

Le bilan est lourd. Deux policières, tuées lâchement alors qu'elles exerçaient leur fonction, pour assurer notre sécurité.

Un jeune homme qui venait de rendre son travail de fin d'étude. Rempli d'espoir quant à cet avenir qui se dessinait. Tous trois remplis de vie et d'envies.

Des dizaines de personnes qui passaient à cet endroit, au hasard de leur journée, ont assisté, impuissants, à ces atrocités. Nous pensons notamment à la maman de ce jeune garçon qui a assisté à l'innommable.

Des centaines d'enfants, d'adolescents pour lesquels il a fallu trouver les mots pour qualifier l'inqualifiable.

Face à cette situation de crise, nous tenons évidemment à saluer l'intervention des services de secours : policiers, pompiers, ambulanciers. Tous ont eu une réaction admirable faite de sang-froid et de courage.

Le personnel d'encadrement et les enseignants de la Ville de Liège ont réagi avec instinct en protégeant des centaines d'enfants et d'adolescents.

Les services provinciaux ont également fait preuve de proactivité. Ainsi, vers 10h30, l'Institut provincial de Beeckman situé à l'arrière du Lycée Léonie de Waha et les dix personnes présentes sur place, huit membres de notre personnel et deux étudiants, ont accueilli environ 350 élèves de l'école primaire du Lycée avec leurs professeurs.

La Police est rapidement arrivée pour sécuriser les lieux ainsi que la Croix Rouge. Les équipes de l'OPENADO se sont également mobilisées afin d'assurer une présence et une écoute auprès des élèves du primaire et du secondaire. Des psychologues et des assistants sociaux ont passé la journée avec les élèves et le personnel d'encadrement.

Parallèlement, la Direction de l'OPENADO, les Directions d'écoles de la Ville, l'Inspection Générale de l'Enseignement de la Ville, les Directions des PMS, des représentants de l'Université de Liège spécialisés en matière de post-traumatisme et la Police de Liège se sont réunis dans nos locaux afin de mettre en place la Cellule d'Accueil d'Urgence qui est située sur le site même de l'OPENADO, rue Beeckman.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Le Département de la Santé et du Social, sous la responsabilité de notre Collègue Katty FIRQUET, met donc à disposition la totalité du local de l'OPENADO à savoir une zone d'accueil, deux salles de réunion et treize bureaux afin d'accueillir en urgence et dans les meilleures conditions les personnes touchées par cet attentat et une permanence téléphonique est également organisée.

Dix psychologues et trois assistants sociaux du Département Santé/Social se sont mobilisés pour l'accueil et l'écoute téléphonique.

Des séances d'informations à destination du corps professoral sur le suivi après le drame sont également organisées.

Sur la journée d'hier, ce sont 40 familles qui ont été reçues. Soit près de 120 personnes, 60 enfants et 60 adultes pour des entretiens individuels.

Par ailleurs, des entretiens collectifs ont également été organisés avec 30 professeurs du primaire et 10 professeurs du secondaire. Il est évident que ces entretiens se poursuivent également aujourd'hui.

Ce dispositif exceptionnel sera maintenu jusqu'à ce qu'une reprise normale des écoles et des différents intervenants puisse être instaurée.

Par ailleurs, sur le site de la Haute Ecole de la Province de Liège situé Boulevard d'Avroy, se trouvaient une quarantaine d'étudiants et huit membres de notre personnel. Les étudiants ont rapidement été mis en sécurité par les professeurs présents. Tous ont été pris en charge par une psychologue de la Province. Le calendrier des examens des étudiants concernés sera adapté.

Enfin, un membre de notre personnel circulant dans un véhicule provincial se trouvait sur le lieu de l'attentat et une balle perdue a percuté le moteur de la voiture.

Notre collaborateur a été entendu par les autorités judiciaires et pris en charge, également, par un psychologue. Le véhicule a été saisi par la justice.

Le Collège provincial tient à souligner la complémentarité d'intervention, de réflexion et d'action avec Madame le Gouverneur et ses services, la Ville de Liège et la Province et d'ailleurs, Madame Delcourt s'exprimera à l'issue de mon intervention.

Chers Collègues, suite à ce nouveau drame, l'émotion restera bien sûr vivace pour chaque citoyen de notre Province.

Le monde dans lequel nous vivons évolue à une vitesse vertigineuse.

En qualité de pouvoir public, la Province et ses services doivent s'adapter constamment pour être en cohérence avec cette évolution de la société et pour répondre aux besoins des citoyens.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

À cet égard, il m'apparaît tout d'abord important de vous informer des mesures de sécurité qui sont prises dans nos établissements scolaires.

Pour rappel, notre réseau d'Enseignement c'est 9.000 étudiants qui fréquentent la Haute Ecole avec 8 instituts. 9.000 élèves en secondaire dans 14 écoles. C'est 12.000 inscriptions en promotion sociale. C'est 60.000 enfants et adolescents dans nos centres psycho-médico-sociaux et plus de 82.000 par le service de promotion de la santé à l'école.

Depuis quatre ans, les Directions Générales des Infrastructures et de l'Enseignement/Formation, sous l'impulsion d'André Denis et Muriel Brodure, mènent une réflexion générale sur la sécurisation des abords et des accès aux établissements scolaires. Des approches différentes sont envisagées en distinguant les écoles secondaires des différents sites de la Haute Ecole.

En effet, dans la plupart des écoles secondaires, les accès et les entrées sont limités, pourvus d'un bureau ou d'un pavillon d'accueil et contrôlés par un éducateur ou un surveillant.

À l'inverse, les sites de la Haute Ecole sont plus ouverts et sujets à moins de surveillance ou contrôle. Le principe du Campus étant favorisé.

Cette première phase de réflexion a identifié quatre sites de l'enseignement secondaire comme prioritaires, compte tenu de leur configuration. Il s'agit de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux où des aménagements de clôtures et de barrières d'entrée ont été réalisés ; il s'agit de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye en son site de la rue de Huy à Waremme, pour lequel des clôtures et barrières d'entrée ont été placées ; ensuite, c'est l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing pour son site d'Ougrée, par la construction d'un pavillon d'accueil, l'installation de barrières motorisées et d'un contrôle d'accès électronique et de vidéosurveillance ; enfin, le quatrième institut, c'est celui de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Jemeppe, par l'aménagement des accès et l'amélioration du contrôle électronique.

Pour la Haute Ecole de la Province de Liège, différents types de sécurisation ont été envisagés comme un système de contrôle d'accès par badges pour le personnel et l'ensemble des étudiants de la Haute Ecole, couplé à une installation parlophonique ; un réseau de caméras « intelligentes », en conformité bien sûr avec la législation sur le respect de la vie privée, permettant la vidéo-surveillance, l'enregistrement des images et leur consultation ultérieure et enfin des barrières motorisées.

La priorité avait été donnée en 2017 au site du Campus 2000, afin d'améliorer rapidement le contrôle électronique de ses accès.

Un dossier global a par ailleurs été réalisé pour sécuriser les sites de Beeckman, du Barbou, du Quai Godefroid Kurth et du Quai Gloesener à Liège, du Parc des Marêts à Seraing et du Campus à Verviers. L'ensemble de ces investissements a engendré un coût de plus de 825.000 euros.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Par ailleurs, la Maison de la Formation qui comptait en 2017 : 4500 inscriptions à l'École de Police, 3440 à l'École du Feu et 5456 à l'École d'Aide médicale urgente soit un total de près de 14.000 élèves fait bien entendu l'objet d'aménagements spécifiques et vu le caractère particulier de cette école, je n'entrerai pas dans les détails des mesures de sécurité.

Le budget alloué à la sécurisation de la Maison de la Formation est de 400.000 euros. D'autres sites provinciaux font l'objet de travaux de sécurisation depuis plusieurs années.

C'est ainsi qu'un système de contrôle d'accès performant a été placé à la crèche « Les Pacolets » du Lycée Jean Boets, que le Domaine provincial de Wégimont a été équipé d'un système de 20 caméras de surveillance supplémentaires et que le site, le site de Naimette-Xhovémont a fait l'objet d'une sécurisation par le placement de barrière levante à l'entrée du site et de caméras de surveillance, j'essaie d'être le plus complet possible, le Service de la Jeunesse à Grivegnée est sur le point d'être équipé d'un contrôle d'accès par lecteur de carte et vidéo-parlophone soit près de 173.000 € d'investissements.

Au cours des 3 dernières années, les investissements en matière de sécurisation des accès des bâtiments provinciaux qui abritent les services administratifs s'élèvent à 1.500.000 euros.

Avec l'accord de Robert Meureau, notre Député en charge du Budget, les prévisions budgétaires pour les années à venir envisagent déjà la répétition de ce type d'investissement.

Parallèlement à ces sécurisations, des Plans d'intervention d'urgence, les PIU, sont établis par établissement. Lors de son élaboration, un processus de recrutement des agents à former se fait au sein de l'établissement et le nombre de collaborateurs formés varie en fonction de la taille de l'établissement. C'est ainsi que les formations à suivre sont : « utilisation du DEA », « EPI – Equipier de 1ère intervention » et « le secouriste ». Nos collaborateurs doivent également suivre des recyclages annuels.

Une fois le PIU établi et validé par toutes les parties, une série de fiches réflexes sont générées afin d'aider les interlocuteurs en cas de situation dangereuse.

Des exercices sont par ailleurs organisés afin de vérifier la mise en œuvre d'un plan d'intervention.

Je vais attirer votre attention sur une simulation grandeur nature de type AMOK a été organisée dernièrement par Muriel Brodure à l'Institut de Formation. Ce type d'exercice permet aux pompiers, policiers, services médicaux et agents de la protection civile de s'entraîner ensemble à gérer une situation de crise. Il s'agissait lors de cet exercice de réagir efficacement face à, le thème était des « tireurs fous ». La Province de Liège organise deux fois par an des exercices pratiques de ce type et la triste actualité que nous connaissons renforce notre volonté d'accentuer ces simulations.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Le Collège provincial est bien entendu responsable de la sécurité dans ses infrastructures mais il veut également et je vais dire, essentiellement aussi, que les étudiants, les enseignants, les collaborateurs et les citoyens qui fréquentent nos établissements se trouvent dans des lieux de vie. Des lieux qui soient chaleureux, des lieux conviviaux, des lieux où on communique et où des liens se tissent entre les femmes et les hommes.

Le Département Santé/Social s'adapte également constamment à l'évolution de notre société. L'actualité est telle que ce matin, la Députée Vice-présidente Katty Firquet organisait avec le Ministre Rachid Madrane une conférence de presse ici à Liège sur les sept ans de l'OPENADO et les deux ans de la Maison de l'adolescent. La nécessité de ce service s'accroissant, c'est un réseau de douze antennes qui existe aujourd'hui pour aider tous les citoyens qui en ont besoin.

Vous me permettrez d'ajouter qu'en matière de Culture, nous intensifions les actions pour que chaque citoyen puisse avoir accès à la création.

En effet, elle est un vecteur d'intégration, d'émancipation et d'épanouissement fondamental pour les citoyens. Dans ces temps troubles, elle permet la réflexion et le questionnement.

Favoriser la lecture publique, la médiation envers les publics, l'accès à la création au plus grand nombre ; tels sont les fondements de la politique menée par le Collège en matière de Culture.

Les thèmes abordés dans nos expositions sont le reflet de la société dans laquelle nous vivons : l'exposition « Homo Migratus » que vous avez connue au Musée de la Vie Wallonne, « Liberté de penser » que nous lançons dans les prochaines semaines avec le Département Social, « Phénix 21 », Karbon Kabaret.

L'effroyable attentat de ce mardi nous rappelle à nouveau que le combat entamé contre les ennemis de la liberté est tristement toujours d'actualité.

Au nom de tout le Collège provincial et je pense au nom du Conseil provincial, je tiens à vous dire que la Province de Liège compte bien mener ce combat dans les compétences qui sont les siennes.

Information, médiation, accessibilité, prise en charge, accompagnement. Oui les services publics ont un rôle fondamental à jouer dans la société actuelle !

Chaque pouvoir politique doit prendre ses responsabilités. Le Collège provincial va continuer à le faire.

La liberté, l'égalité et la solidarité sont nos fils conducteurs dans ce monde qui évolue.

Et je terminerai en vous citant Nelson Mandela, l'Homme qui croyait au lendemain comme on l'appelait. Il disait : « J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre ».

Voilà, je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. J’invite à présent Madame le Gouverneur faisant fonction, Catherine DELCOURT.

Mme DELCOURT, Gouverneur f.f. (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Député Président, Monsieur et Mesdames les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Madame la Directrice générale,

C’est avec beaucoup d’émotion que je m’adresse à vous aujourd’hui sur la suggestion de Paul-Emile MOTTARD pour porter à votre connaissance quelques éléments factuels concernant les faits de ce mardi.

Mais aussi pour exposer la façon dont les autorités, les différents services d’intervention ainsi que de nombreux autres intervenants ont œuvré ensemble en bonne intelligence et de manière solidaire dans l’intérêt de nos citoyens.

Avant d’entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais bien évidemment avoir une pensée pour les victimes et leurs proches tant les forces de l’ordre que l’ensemble de la Province de Liège sont unies dans le deuil de ces deux policières tuées dans l’exercice de leur fonction et ce jeune étudiant de la Ville de Liège à qui l’avenir semblait sourire.

Ce n’est malheureusement pas la première fois que notre Province, notre Ville est touchée par la folie meurtrière dans son cœur et dans sa chair et je veux croire qu’encore une fois nous nous relèverons, nous n’oublierons pas. Nous savons tous ce qui s’est passé le 29 mai, permettez-moi tout de même de revenir brièvement sur la chronologie des faits.

Aux alentours de 10h30 a eu lieu une fusillade à Liège sur le boulevard d’Avroy. Un homme a d’abord agressé deux agents de la zone de police de Liège avec un couteau avant de voler leur arme de service et de les achever. Une des deux policières avait eu l’occasion de presser le bouton rouge, appel urgent et prioritaire de sa radio, ce qui a permis de bien localiser le lieu du problème et d’y envoyer des agents de police en renfort. Par la suite, l’auteur a tué un civil dans une voiture arrêté dans un carrefour proche. Il s’est ensuite rendu au Lycée de Waha muni des armes volées aux policières. Après avoir pris en otage une femme de ménage, il s’est servi comme bouclier, il a été abattu par le peloton anti-banditisme de la zone de police de Liège.

Lors de cette intervention finale, 4 policiers intervenant ont été blessés.

Les services du Gouverneur ont été en première ligne pour gérer cette crise qualifiée de phase provinciale dans le jargon de la planification d’urgence et de la gestion de crise.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Conformément aux dispositions du Plan d'urgence et d'intervention terroriste, la phase provinciale a été déclenchée à 10h42. En attendant le cas échéant, une décision du niveau fédéral de déclencher une phase fédérale.

A ce titre, il me revenait en tant que Gouverneur f.f. la mission d'assurer la présidence du Comité de coordination au sein du centre de crise qui comme prévu dans le plan d'urgence est fixé à l'Hôtel de Police de Liège, rue Natalis, avec à mes côtés le bourgmestre de Liège, le Procureur du Roi, le Procureur général et le Procureur fédéral qui nous a rejoint et bien entendu les représentants de chacune des

Ce n'est malheureusement pas la première fois que notre province est touchée par la folie meurtrière dans son cœur et dans sa chair. Et je veux croire que, encore une fois, nous nous relèverons... mais nous n'oublierons pas.

Nous savons tous ce qui s'est passé ce mardi 29 mai. Permettez-moi de revenir brièvement sur la chronologie des faits.

Ce mardi 29 mai 2018 aux alentours de 10h30 a eu lieu une fusillade à Liège au boulevard d'Avroy. Un homme a d'abord agressé deux agents de la zone de police de Liège avec un couteau avant de voler leur arme de service et de les achever.

Une des deux policières avait eu l'occasion de presser le bouton rouge 'appel urgent et prioritaire' de sa radio, ce qui a permis au dispatching de bien localiser le lieu du problème et d'y envoyer des forces de police en renfort.

Par la suite, l'auteur a tué un civil dans une voiture arrêtée au carrefour proche. Il s'est ensuite rendu au Lycée de Waha, muni des armes volées aux policières. Après avoir pris brièvement en otage une femme de ménage, il s'en est servi comme bouclier, il a été abattu par le Peloton Anti-Banditisme de la zone de police de Liège. Lors de cette intervention finale, quatre policiers intervenants ont été blessés.

Les services du Gouverneur ont été en première ligne pour gérer cette crise qualifiée de phase provinciale dans le jargon de la planification d'urgence et de la gestion de crise.

Conformément aux dispositions du plan d'urgence Terrorisme, déclenchement de la phase provinciale à 10h42, en attendant, le cas échéant, une décision de déclenchement de la phase fédérale.

A ce titre, il me revenait en tant que Gouverneur faisant fonction, la mission d'assurer la présidence du centre de crise (comité de coordination) à l'hôtel de police de Liège, rue Natalis avec à mes côté le Bourgmestre de Liège, le Procureur du Roi, le Procureur général puis plus tard le Procureur fédéral qui nous a rejoint et bien entendu les représentants de chacune des disciplines d'intervention et de secours.

S'il est vrai que la bataille se gagne avant tout sur le terrain, le rôle du niveau stratégique est d'appuyer ce terrain et de le libérer de toute une série de questions et de problématiques qu'il n'a pas l'occasion de prendre en charge parce qu'il est au crise avec la réalité et l'horreur.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Une des premières évaluations qu'il a fallu mener en dehors de l'intervention proprement dite c'est d'analyser si des mesures complémentaires devaient être prises ailleurs que directement autour du site.

Décider si oui ou non, les écoles devaient bénéficier d'une sécurisation plus importante, dans quel périmètre. Décider si on renforçait la sécurité dans les gares, les aéroports. Ces décisions doivent être prises rapidement avec peu d'éléments disponibles. Avec une enquête judiciaire qui démarre et beaucoup d'incertitude.

Nous avons aussi consulté l'OCAM afin de vérifier quel était le niveau de la menace, s'il était maintenu à deux ou s'il y avait une augmentation du niveau de menace. On a eu une réponse assez rapidement et le niveau est resté à deux. Ce qui nous a permis de prendre des décisions justement sur les mesures de sécurité complémentaire et sur leur importance.

La question de savoir s'il y avait un ou plusieurs auteurs est restée ouverte longtemps parce que les devoirs de l'enquête prennent évidemment énormément de temps.

Ce qui a été pris en charge de manière extrêmement rapide, c'est évidemment le déplacement des élèves du Lycée de Waha. Les élèves de maternelle et de primaire ont rejoint l'école Beckmann et les élèves d'humanité ont été orientés vers l'école Sainte-Véronique et pris en charge notamment OPENADO.

Les équipes d'appui psycho-social ont été un élément fondamental dans la gestion de cette crise. Cet appui psycho-social a été mené en concertation avec les services de la Province de Liège tant pour les impliquer, pour les familles des victimes que pour les intervenants. La Ville de Liège a aussi largement contribué à cet appui psycho-social et évidemment les assistantes sociales et psychologues de la Police de Liège et de la Police fédérale ont aussi été appelés en renfort.

La mise en place d'un très large périmètre de sécurité était nécessaire tant en terme de sécurité pure qu'en terme d'enquête judiciaire. La mobilité a évidemment été terriblement contrariée par ce périmètre de sécurité et il a fallu aussi gérer en arrière de cette crise ces aspects-là.

C'est le genre de choses qu'on fait dans un comité de coordination pour avoir une vue globale et prendre la situation en charge de manière large.

Il revient aussi à l'autorité qui gère la crise, en l'occurrence au Gouverneur, de communiquer en cas de crise, il ne s'agit pas de nourrir les médias d'informations croustillantes mais bien de fournir aux citoyens des éléments relatifs à leur sécurité pour leur permettre d'être acteurs, pour leur permettre d'avoir les consignes utiles et de ne pas compromettre les interventions des services de secours.

Il appartenait donc au Gouverneur de coordonner la communication et dès lors une série de communiqués de presse, posts sur Facebook, sur Twitter, ont été communiqués en collaboration étroite avec la Ville de Liège et avec la Zone de Police de Liège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

On a constaté aucune panique sur les réseaux sociaux et c'est une très très grande différence par rapport au fait qui s'était passé lors de la fusillade de la Place Saint Lambert, de larges leçons ont été tirées et on a pu implémenter ces enseignements lors de cette gestion de crise notamment au niveau de la communication.

La visite de sa Majesté le Roi, du Premier Ministre, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Justice qui ont souhaité très rapidement se rendre initialement sur les lieux et qui ont en définitive été orienté vers le centre de crise a aussi été un moment fort de cette gestion mais qui mobilise évidemment aussi énormément d'énergie. Sa Majesté le Roi a aussi décidé de se rendre à l'hôpital pour rencontrer les blessés, ce sont des choses qui ont été prises en charge par le comité de coordination.

Je tiens particulièrement à souligner la collaboration intelligente avec tous les acteurs pendant la gestion de la situation d'urgence. On a senti une réelle unité entre les autorités administratives, les autorités judiciaires et les services de secours.

C'est d'un grand réconfort et surtout d'une grande efficacité.

Le dossier a été mis à l'instruction évidemment.

À 15h30, nous avons pu lever la phase provinciale. Les corps ont quitté le lieu du drame à 17h20, après certains devoirs d'enquête. Le bilan total est de quatre décédés dont l'auteur, trois blessés dont le pronostic vital n'était pas engagé, trois blessés légers et quelques malaises dans la population.

C'est l'occasion ici pour moi de vous rappeler que le Gouverneur en tant que responsable de la sécurité et de l'ordre public sur le territoire de la Province a des missions qui lui sont légalement attribuées en terme de planification d'urgence. Il lui revient d'analyser, d'inventorier les risques qui ont une connotation, une ampleur provinciale.

En fonction de cette analyse de risques, il incombe au Gouverneur d'établir les plans d'urgence. En matière de terrorisme, nous avons été une des premières provinces à se mobiliser, bien avant les attentats de Bruxelles, pour préparer des procédures qui soient déjà applicables.

Les plans ont été adaptés par la suite en fonction de l'arrêté royal « terrorisme ».

Le Gouverneur préside aussi une cellule de sécurité qui réunit tous les acteurs de la sécurité, toutes les disciplines autour de la table et qui permet de travailler de manière concertée et permet aussi aux acteurs de se connaître en dehors de temps de crise ce qui est un gain particulièrement remarquable le jour où l'évènement survient.

L'information préalable est aussi une des tâches du Gouverneur, développer une culture du risque chez nos concitoyens.

Il revient aussi au Gouverneur de réaliser, d'organiser des exercices et à cet égard, nous avons des collaborations étroites avec l'Institution provinciale qui a encore montré le 4 mai dernier toute leur importance, leur intérêt en matière, dans ce cas-ci, d'évènement AMOK.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Il revient aussi au Gouverneur d'approuver les plans d'urgence « Communes ». En matière de gestion de situation d'urgence, lorsqu'une phase provinciale est décrétée et seul le Gouverneur est habilité à décréter cette phase provinciale, il peut juste éventuellement se faire déposséder par le fédéral si le Ministre fédéral le décide, alors c'est le Gouverneur qui décide au niveau stratégique. Je veux être modeste sur le mot « stratégique », il s'agit surtout d'apporter un appui au terrain et de prendre certaines décisions plus délicates dont la responsabilité ne doit pas incomber aux hommes du feu, aux policiers.

C'est celui qui gère la crise qui communique, c'est celui qui gère la crise qui veille à ce que la population et les médias reçoivent les informations validées et pertinentes dans un objectif de sécurité, c'est sa responsabilité.

En province de Liège, on peut se réjouir qu'administration provinciale et services du Gouverneur collaborent aussi étroitement, cela nous rapproche, tisse le réseau multidisciplinaire qui est si important en cas de crise.

La confiance, la connaissance mutuelle, l'estime réciproque permet un gain de temps considérable qui peut s'avérer vitale en cas de situation d'urgence. Notamment nous travaillons ensemble dans la formation des Dir PC Ops, c'est-à-dire des Directeurs des opérations sur le terrain. Nous travaillons ensemble avec des exercices tels que le Cris Ex Inter et des outils tout à fait spécifiques. Nous travaillons ensemble sur l'appui psycho-social aux intervenants via la Cellule API et, j'ai cité déjà l'exercice AMOK qui a été organisé à la demande de Mme Brodure.

Nos services ont également contribué à cet exercice.

Rapidement et de manière un peu spontanée, j'espère avoir pu démontrer combien toutes les autorités ont uni leurs forces et ont collaboré, ensemble, de manière solidaire et en bonne intelligence pour gérer la crise, tant sur le terrain qu'en termes d'information vers les citoyens.

Malgré les heures sombres que nous vivons, je souhaiterais conclure mon exposé sur une note positive. La mobilisation et la solidarité des autorités, de nombreux acteurs de terrain et de liégeois, réunis hier lors de la minute de silence, à deux pas d'ici mais aussi un peu partout à travers notre province, voire notre pays, est le signe que même si nous resterons marqués à jamais, nous ne céderons pas face à la peur et à la barbarie.

Et j'ajouterai que c'est particulièrement vrai au niveau des domaines de compétences qui sont les nôtres, cette douloureuse expérience renforce plus qu'elle n'affaiblit la volonté et l'engagement de tous les acteurs à l'échelon provincial liégeois à lutter contre les adversaires de nos valeurs et de nos libertés.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame le Gouverneur faisant fonction. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons respecter une minute de silence.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

(Minute de silence)

VII.- Question d'actualité.

Document 17-18/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir de l'Eurotennis de Barchon.

Document 17-18/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux stages « sports collectifs ».

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/A16, 17-18/A17).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points. Pour la première question, reprise sous le document référencé 17-18/A16, je donne la parole à Monsieur Serge ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (de son banc).- La question est claire Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la seconde question, reprise sous le document référencé 17-18/A17, je donne la parole à Madame Marie MONVILLE.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (de son banc).- La question est claire, merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie tous les deux. J'invite donc Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à ces deux questions.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Gouverneure faisant fonction, chers Collègues.

Je vais donc procéder aux réponses à ces questions. D'abord celle de Monsieur ERNST qui m'interroge concernant le devenir du site de l'EURO TENNIS de Barchon à Blegny.

Tout d'abord, je signale que notre Province figure, comme d'autres d'ailleurs, au rang de « simple » utilisateur du site, puisque notre Sport-Etudes Tennis de l'IPES de Herstal occupe l'infrastructure à raison de 3 fois 2 heures par semaine durant l'année scolaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

En préambule, je rappelle l'important investissement provincial consenti en 2009 lors de l'acquisition du Centre provincial de formation de tennis de Huy qui se situe à la Plaine de La Sarte. Nous disposons donc là d'une infrastructure de formation de tout premier plan et au cours des dernières années, nous avons consacré des budgets importants à l'amélioration de ce site. Je songe notamment à la surface de jeu des terrains couverts qui répond à présent aux exigences du tennis professionnel. L'exemple le plus frappant est que David GOFFIN lui-même s'y entraîne régulièrement durant la période hivernale.

Ce site accueille également de nombreuses actions de formation de l'AFT Association Francophone de Tennis qui y développe une politique ambitieuse à destination, d'une part, des jeunes et, d'autre part, des formateurs.

Notre Sport-Etudes de l'IPES de Huy et l'école de tennis dénommée HOP figurent également parmi les utilisateurs de l'infrastructure très sollicitée.

Après ces précisions importantes, j'en viens au devenir de l'EURO TENNIS de Barchon.

D'après nos informations, celui-ci a fait l'objet d'une vente récente à un investisseur privé souhaitant y développer un projet immobilier, notamment la construction d'appartements. Il s'agit là d'une transaction qui concerne des personnes privées.

La Province de Liège n'a donc pas de raison de s'immiscer dans cette affaire, d'autant que la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour notre législature 2012-2018 ne prévoit pas un tel investissement. Un investissement provincial à Barchon serait d'ailleurs un peu redondant en regard de notre propriété de Huy...

D'autre part, nous arrivons dans une période de prudence durant laquelle une circulaire de Madame la Ministre des Pouvoirs locaux nous impose de ne plus s'engager dans des nouveaux investissements importants.

À l'avenir, si le site de Barchon devait fermer définitivement ses portes, notre Sport-Etudes Tennis de l'IPES de Herstal et bien sera amené à délocaliser ses séances d'entraînement vers d'autres sites et une collaboration avec des clubs notamment de l'entité d'Herstal pourrait être trouvée.

Enfin, je veux conclure en vous rappelant que des infrastructures sportives provinciales très importantes ont vu le jour au cours des dernières années à Blegny : le Centre d'Entraînement et de formation de haut niveau en football, le CREF ; le Centre de formation de tennis de table. Le projet de piste BMX bénéficiera lui aussi d'une aide provinciale conséquente, et ajoutons à cela notre investissement dans l'ancienne caserne militaire de Saive qui vient compenser, comme vous le dite, l'abandon du projet de stand de tir.

Voilà Président ce qui concerne la réponse à la question de M. ERNST.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

J'en viens maintenant à la question de notre collègue et amie Mme Marie MONVILLE qui m'interroge, elle, sur la cartographie de l'offre afférente aux stages « sports collectifs » organisés par le Service des Sports dans la semaine du 6 au 10 août prochains. Six disciplines ont été retenues : basket, volley-ball, football, handball, rugby et hockey-sur-gazon.

Tout d'abord, je voudrais vous signaler que ces stages s'inscrivent opportunément dans la politique sportive arrêtée par le Collège provincial pour note législature présente, et plus particulièrement pour le vecteur de développement intitulé « Le perfectionnement sportif ».

Ces stages complètent donc notre offre sportive, en parfaite adéquation avec nos multiples actions de formation initiées au profit des jeunes sportifs.

Ajoutons à cela que le droit d'inscription est fixé à un montant démocratique de 60 € afin de permettre à un maximum d'enfants d'y participer.

Ensuite, je me dois de vous détailler la philosophie qui a prévalu pour déterminer les partenaires, les partenaires ça veut dire les clubs, et ainsi, les lieux, soit 18 sites en province de Liège.

De manière bien légitime, le Service des Sports a défini plusieurs critères de sélection afin de proposer aux enfants des stages collectifs de qualité, j'insiste ici sur ce mot « qualité »....

Des critères d'une part logistiques et d'autre part sportifs à respecter par les clubs définis ou choisis.

Les critères logistiques portent notamment sur la surface de jeu adéquate pour accueillir un nombre d'enfants suffisant, un nombre de vestiaires, l'accès à une cafétéria, le matériel didactique disponible, la présence de défibrillateur et une garderie organisée.

Pour ce qui est maintenant les critères sportifs concernent l'encadrement : il fallait formateurs diplômés, une intégration éventuelle de certains stagiaires dans le club et une demi-journée consacrée à l'arbitrage.

En finalité, il s'agit de valoriser les clubs qui présentent une structure de formation de qualité et ce, tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Dès le départ, nous avons évidemment souhaité trouver une juste répartition géographique des sites au sein des trois arrondissements de notre province.

En ce qui concerne l'arrondissement de Verviers, c'était bien là l'objet de la question, notre Service des Sports a malheureusement été confronté à certains refus de clubs qui présentaient pourtant les critères définis dans notre cahier des charges.

Ainsi, en basket, le B.C Spa était intéressé mais son infrastructure, c'est La Fraineuse à Spa, n'était pas libre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Le B.C Herve-Battice a, quant à lui, décliné notre offre car il organise sa propre activité à cette période.

En volley-ball, nous avons pu trouver un accord avec le Club de Volley-ball Thimister-Clermont.

Et la cartographie s'est donc structurée en fonction des réalités de terrain et des disponibilités des clubs...

On conviendra donc qu'il n'y a évidemment aucune volonté de favoriser ou d'oublier un arrondissement ou une zone.

En complément, je puis déjà préciser qu'au travers de la convention qui nous lie avec l'ASBL qui s'appelle 3.0 et qui regroupe les clubs de Liège Basket, Liège Panthers et B.C Verviers-Pepinster, des journées d'initiation au basket-ball seront proposées prochainement dans l'arrondissement de Verviers.

J'ajoute que, tant notre Académie provinciale des Sports que notre « Formation foot », développent chaque saison de nombreuses activités dans cet arrondissement et je peux vous assurer que l'impact de votre question figurera évidemment parmi les prérequis lors de futurs choix dans ce domaine mais la responsabilité n'était en tout cas pas engagée de la part du Service.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VIII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 17-18/268 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Madame Silvana CAROTA, ancienne Conseillère provinciale**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 17-18/268).

Ce document a été examiné par le Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/269 : Octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 4 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre des Plans triennaux 2013-2015 et 2016-2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 17-18/269).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 17-18/270 : Subsidés supracommunaux – Soutien aux Agences Immobilières sociales agréées sises sur le territoire de la province de Liège.**Document 17-18/271 : Subsidés supracommunaux – Soutien pour divers projets au GREOVA, à RTC Télé-Liège et à deux centrales de mobilité.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 17-18/270, 17-18/271) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 17-18/272 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel des Chiroux ».

Document 17-18/273 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Marchin ».

Document 17-18/274 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie des Chemins de terre ».

Document 17-18/275 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Rive Gauche ».

Document 17-18/276 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Ecoutez-voir ».

Document 17-18/277 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles – Régionale de Liège ».

Document 17-18/278 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concours de piano de Liège ».

Document 17-18/279 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel ».

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 17-18/272, 17-18/273, 17-18/274, 17-18/275, 17-18-276, 17-18/277, 17-18/278, 17-18/279) ont été regrouvés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 17-18/275 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur faisant fonction, Madame la Directrice générale provinciale, Monsieur le Député provincial – Président, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre première Commission s'est penchée ce mardi sur la proposition du Collège provincial, qui est faite à notre Assemblée, d'octroyer une subvention de 10.000,00 € au profit de l'asbl « Rive Gauche » dans le cadre d'un soutien à la création d'une sculpture en métal, d'une artiste franco-liégeoise Caroline BRISSET, sur le thème du centenaire de la grande guerre. Le budget de cette sculpture s'élève à 25.000 €.

Pour rappel, l'association Rive Gauche du Consulat de France a notamment pour but de prôner, par le développement de projets culturels, l'image de la France à Liège et de Liège en France, projets qui contribuent ainsi à l'image internationale de notre ville.

Un membre demande quel est l'objectif de ce projet ? Est-ce juste acheter une œuvre pour commémorer la guerre 14-18 ?

Monsieur le Député-président précise que c'est le fruit d'une réflexion avec l'équipe de Thierry Babette, coordinateur général du centenaire 14-18 et le consulat de France. Ce projet s'inscrit dans le cadre des commémorations, réalisées par la Province de Liège, de la guerre 14-18 qui avaient, a-t-il rappelé, débuté avec l'exposition au Musée de la Vie Wallonne et qui s'achèveront par une cérémonie officielle commémorant l'armistice le 9 novembre prochain.

Cette œuvre sera placée dans un premier temps au Monument Interalliés à Cointe. Elle sera inaugurée lors de cette cérémonie du 9 novembre.

Un autre membre se demande si cet emplacement choisi sera permanent. Non a-t-il été répondu, ce n'est pas sûr que l'œuvre restera là en permanence car la visibilité donnée à cette œuvre est plutôt limitée à cet endroit.

Une réflexion est en cours avec les instances liégeoises, pour fixer un autre endroit, dans un espace public au centre-ville de Liège, et mettre ainsi davantage cette œuvre en valeur et donc lui assurer une plus grande visibilité auprès de la population.

Cette résolution a été soutenue par notre Commission par 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. En ce qui concerne les sept autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commissions. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 17-18/280 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demandes de soutien de 4 Centres culturels en qualité d'organisateur de « Spectacles à l'école ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 17-18/280).

Ce document a été examiné par de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Document 17-18/281 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien des asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel », « Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » et « Commission de Gestion du Parc naturel des Sources ».

Document 17-18/282 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Soutien aux sites touristiques para-provinciaux : asbl « Blegny-Mine », « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel », « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 17-18/281, 17-18/282) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/283 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demandes de soutien de l'asbl « Festival International du Rire de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 17-18/283).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/284 : AQUALIS - Première assemblée générale ordinaire fixée au 6 juin 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 17-18/284).
Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé des questions.

J'invite donc le rapport, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission donc s'est penchée sur le point relatif à l'intercommunale AQUALIS et, plus particulièrement, son Assemblée générale ordinaire fixée le 6 juin prochain.

Après un bref exposé de Monsieur MAWET, Directeur de l'intercommunale, les Commissaires ont pu poser leurs questions.

Dans le rapport du Collège provincial relatif à ce point, il apparaît que le celui-ci souhaite que le Conseil d'administration d'AQUALIS définisse une date d'arrêt du Tourisme d'affaires. Une Commissaire interroge donc Monsieur MAWET pour voir si une date a été fixée ?

Celui-ci lui répond qu'il est difficile de donner une date précise à l'heure actuelle. Il explique qu'en la matière AQUALIS ne fait plus de démarche mais répond uniquement aux demandes qu'elle reçoit.

Un autre commissaire s'interroge sur la plus-value d'AQUALIS ? Monsieur MAWET explique que depuis sa création, l'intercommunale s'est consacrée à la mise en place d'une signalisation touristique cohérente et identitaire sur l'arrondissement de Verviers qui vise à mettre en évidence « l'Ardenne bleue ». Maintenant, la démarche s'étend aux sentiers de randonnées. AQUALIS organise aussi divers événements propres, dont la caractéristique est qu'ils veillent toujours à valoriser le capital naturel de la région de Verviers. Le dernier événement organisé est un trek à Verviers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Après ces échanges, c'est par 6 voix pour et 4 abstention que votre deuxième Commission a approuvé ladite résolution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et voulait ajouter à M. MOTTARD qu'on a toujours été bien reçu là-bas (rires). Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/285 : AQUALIS : Assemblée générale extraordinaire fixée au 6 juin 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 17-18/285).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/286 : Octroi de subventions en matière Sociale – Octroi d’une subvention à 10 associations dans le cadre de l’intégration des populations d’origine étrangère.

Document 17-18/287 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l’asbl « Cité de l’Espoir ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22 et 23 de l’ordre du jour (documents 17-18/286, 17-18/287) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 4 abstentions.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

À l’unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/288 : Octroi de subventions en matière de Relations Extérieures – Demande de soutien de la Fondation Euritalia.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l’ordre du jour (document 17-18/288).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/313 : Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.) : Assemblée générale extraordinaire fixée au 13 juin 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 17-18/313).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/289 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 17-18/289).

Ce document a été examiné par la troisième Commission a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

La Commission du budget s'est réunie ce mardi 29 mai à 17h30 pour examiner et arrêter les comptes de l'année 2017.

En préambule, le Directeur financier de la Province a exposé les principes du compte budgétaire, le bilan et le compte des résultats.

Le résultat budgétaire ordinaire du compte 2017 se clôture par un boni de 13.635.000 € à l'exercice propre, après prélèvement de près de 20 millions d'euros. Un comparatif depuis 2011 confirme que les comptes sont en boni depuis cette date et ce, avant prélèvement pour les années 2011, 2012 et 2016. Pour les autres années, les résultats restent en boni même après ce prélèvement.

Le Directeur précise également que ces résultats qui sont confortables permettent de faire des mises en réserve budgétaires par prélèvement tout en précisant qu'il n'a pas été nécessaire d'opérer de prélèvement pour financer l'exercice extraordinaire. Il précise encore que la dette de la Province reste bien maîtrisée au montant de 132.369.000 €, ce qui correspond à une charge par habitant à hauteur de 120 €.

Un Commissaire interroge sur le rendement du précompte immobilier qui a été bien meilleur en 2017 qu'en 2016, il lui est répondu que la constatation des droits peut se faire sur 18 mois et qu'en effet, l'enrôlement a été plus rapide en 2017 d'où la différence par rapport à l'année 2016.

Un autre Commissaire demande s'il y a eu un impact suite à la révision des revenus cadastraux, même évidemment s'il est difficile d'en mesurer les effets, mais forcément si la base imposable augmente, le rendement sera meilleur. Il est d'ailleurs précisé que la Province est pilote pour la mise à disposition des Communes d'indicateurs dans le cadre des révisions des revenus cadastraux.

Après quoi, votre Commission par 9 voix pour et 3 abstentions décide d'arrêter les comptes de l'année 2017.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Etant donné les événements, je serai plutôt dans la sobriété. Le Collège a eu, me semble-t-il l'émotion de reporter sa déclaration, je dirais « de sortie de législature », lors de notre prochain Conseil, je me permettrai de développer les arguments que j'aurais développé à ce moment- là.

Je voulais simplement monter à la tribune pour expliciter en quelques mots que nous allons nous abstenir sur les comptes. La Cour des Comptes est très claire, on salue le travail des services, il n'y a évidemment aucune problème de légalité, les quelques petites corrections à faire ont seulement bien été explicitées par les services et corrigées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

C'est un vote d'opportunité politique, c'est évident, il y a une majorité, il y a une opposition, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais donc c'est une abstention d'opportunité et non pas de légalité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/290 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2017 des fonds provenant de différents legs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 17-18/290).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 17-18/291 : Marché-stock de fournitures – Mode de passation et conditions du marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'Équipement didactique 2018 et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2018 (Appel à projets 2016-2017), de matériel de mécanique destiné à couvrir les besoins de divers établissements de l'Enseignement et de la Formation de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre, et au plus tôt le 1er juin 2018, pour se terminer au 31 mai 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 17-18/291).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/292 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège.

Document 17-18/293 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 apportée au budget de l'exercice 2018 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 17-18/292, 17-18/293) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/294 : Mise en non-valeurs de créances dues au Département des Affaires sociales.**Document 17-18/295 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 17-18/294, 17-18/295) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/296 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements, Sports et Agriculture – Demande de soutien de l’asbl « Horse Academy de Hesbaye ».

Document 17-18/297 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien des l’asbl « Liège Panthers », « RBC Verviers-Pepinster » et « Liège Basket – Basket Club de Fléron ».

Document 17-18/298 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN (Comité provincial de football de la Province de Liège).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34 et 35 de l’ordre du jour (documents 17-18/296, 17-18/297, 17-18/298) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 17-18/297 ayant soulevé une question, j’invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s’est réunie ce mardi 31 mai pour examiner le point relatif à une demande de plusieurs subventions d’un montant total de 51.000 € pour un soutien aux asbl « Liège Panthers », « RBC Verviers-Pepinster » et « Liège-Basket Club de Fléron ».

Un Commissaire s’interroge sur la grande différence de subvention entre le basket féminin et le basket masculin.

Le Député répond que la répartition du montant des subsides est le fruit d’un accord entre les différents représentants des 3 clubs.

L’accord sur l’augmentation du montant total de la subvention est le fruit d’un grand accord entre les 3 clubs qui ont créé depuis lors LIEGE 3.0

La Province ne souhaite pas intervenir dans l’accord entre les 3 clubs mais a bien vérifié que chacun des clubs est content de l’accord. Ceci évite les éternelles discussions et le Député confirme que la subvention doit être affectée à la formation et l’accueil des sportifs.

En conséquence, la Commission propose par 9 voix pour et 3 abstentions d’accorder une subvention de 51.000 € répartie comme ceci pour les saisons 2017-2018 : 7.375 € à l’asbl « Liège Panthers » ; 7.375 € à l’asbl « RBC Verviers-Pepinster » et 36.250 € à l’asbl « Liège Basket – Basket Club de Fléron ».

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les deux autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/299 : Désignation d'un comptable des matières pour la Direction Générale de l'Enseignement - Formation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 17-18/299).

Ce document a été examiné par la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/301 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 17-18/301).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 17-18/302 : Fourniture de bornes de rechargement pour véhicules électriques destinées aux collectivités publiques : Proposition de modification du subside octroyé aux Communes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 17-18/302).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission a donc examiné ce lundi 28 mai 2018 le dossier relatif à la "Fourniture de Bornes de rechargement électrique destinées aux Collectivités locales".

Un membre de notre quatrième Commission souhaite connaître le nombre de Communes qui se sont engagées dans ce type de fourniture. Afin d'être complète, la réponse s'articulera sur base d'un classement présenté en 5 catégories.

Première catégorie : les bornes déjà installées. Elles sont au nombre de 10, à savoir: Angleur CILE (3) ; Ans Administration communale (1) ; Herstal INTRADEL (3) ; Jehay Château (1) ; Waremme Pôle ballon (1) et Wegimont Domaine provincial (1).

Deuxième catégorie : les bornes en cours d'installation. Elles sont au nombre de 2, à savoir : Hannut - parking de covoiturage (1) et Aywaille - parking de covoiturage (1).

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Troisième catégorie, ça c'est la question justement qui a été proposée : les bornes en prévision à la demande de Communes. Elles sont au nombre de 17, à savoir: Bassenge Maison communale (1) ; Blegny Administration communale (1) ; Braives Cours de Justice (1) et gare (1) ; quant à Chaudfontaine Ecole Princesse Paola (1) et Source O Rama (1) ; Crisnée Administration communale (1) ; Herve Maison du Tourisme (1) ; Jalhay - parking d'écovoiturage Sart (1) ; Lincet Hall des Sports (1) ; Ouffet- parking d'écovoiturage (1) ; Pepinster - parking à réaliser par un tiers (1) ; Raeren - parking d'écovoiturage (1) ; Visé - parking d'écovoiturage (1) ; Waimès Malmedy Jalhay - parking d'écovoiturage de la Baraque Michel (1) ; Wanze Administration communale (1) et Welkenraedt - Centre Culturel (1).

Quatrième catégorie : les bornes qui sont en prévision à la demande de pouvoirs locaux. Elles sont au nombre de 6, à savoir : SPI Val Benoît (1) et Université de Liège au Sart Tilman (5).

Enfin, cinquième et dernière catégorie : les bornes " provinciales " à installer. Elles sont au nombre de 8, à savoir: Liège DGIE (1) ; Grâce-Hollogne Régie (1) ; Harzé Château (1) ; Palogne Domaine (1) ; Botrange Centre Nature (1) ; La Reid IPEA (1) ; Seraing - Maison de la Formation (1) et enfin Blegny - Blegny-Mine (1).

Nous constatons donc que ces demandes sont nombreuses et seront, avec le temps, de plus en plus nombreuses. C'est la raison pour laquelle notre Collège provincial vous propose d'augmenter ce subside afin de répondre à ces nombreux besoins exprimés notamment par certaines Communes.

En agissant ainsi notre Collège provincial développe la mobilité durable et rencontre tout naturellement un des objectifs du Plan Climat provincial.

Monsieur le Président, Chers Collègues, ce dossier étant tellement séduisant que c'est par 9 voix pour et 1 seule abstention, je dis bien une seule abstention, que votre quatrième Commission a approuvé cette belle proposition.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/303 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Domaine du Château de Jehay – Restauration de deux tronçons de murs des douves hautes.

Document 17-18/304 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché relatif au remplacement des couvertures des toitures du Château de Jehay.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39 et 40 de l'ordre du jour (documents 17-18/303, 17-18/304) ont été regoupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/305 : Marché public de travaux – Site de Bavière – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises – Réaménagement des voiries périphériques (boulevard de la Constitution et rue des Bonnes Villes) – Marché conjoint – Convention.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 17-18/305).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne ce dossier, je vous informe qu'il est impératif que chacun signe, aujourd'hui, les annexes 18bis relatives à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics.

Aussi, si ce n'est déjà fait, je vous invite à signer, sans plus attendre, ces documents auprès de M. Patrick ROUFOSSE.

Document 17-18/306 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire agricole de Battice-Herve ».

Document 17-18/307 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Association Wallonne de l'Élevage (AWE) ».

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 17-18/306, 17-18/307) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/308 : Perspective d'acquisition de trois parcelles de terrains supplémentaires sises à Vieuxville, à proximité du château-fort de Logne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 17-18/308).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/309 : Fixation de la redevance pour les étudiants séjournant à la « Maison Erasmus » de la HEPL.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 17-18/309).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Nicole DE PALMENAER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DE PALMENAER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, Chères et Chers Collègues,

Votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 28 mai pour traiter le point précité.

Après une présentation par le Directeur général sur les échanges internationaux et la Maison Erasmus, dont l'inauguration aura lieu le 22 juin à 10H00 et je vous demanderais de l'inscrire déjà dans vos agendas, un Commissaire souhaite avoir des informations concernant la durée des séjours à l'étranger pour les enseignants.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

Il y est répondu que la mobilité des enseignants se fait dans un délai d'une semaine. Il est prévu que l'enseignant donne 6 à 8 heures de cours et utilise le reste du temps pour faire du networking et pour nouer des partenariats.

Un Commissaire s'inquiète du manque d'intégration des étudiants Erasmus dans l'ensemble du bassin d'enseignement et propose que la Province de Liège participe activement à la mise en place d'une politique intégrée pour les étudiants étrangers et ce, avec l'ensemble des réseaux.

Y est répondu que ceci se fait et que des activités communes sont organisées pour tous les étudiants Erasmus en Province de Liège. Au Pôle académique une personne est chargée de cette coordination.

Par contre, l'attention est aussi attirée sur le fait que les chargés de mission Erasmus sont en concurrence. Souvent les contacts et relations individuelles entre les responsables des relations internationales d'un côté et de l'autre fonctionnent le mieux.

Le point a été approuvé avec 8 voix pour et 4 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/310 : Règlement pour l'attribution d'un prix pour un travail de fin d'études ou une épreuve intégrée apportant une contribution intéressante à la thématique du développement durable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 17-18/310).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 14 juin 2018 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H35'.

XI.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.